

L'an deux mille vingt-deux, le neuf novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Paul VIDAILHET, Maire.

Présents : Mmes BERNARD Lucie, ILADOY Marie, BLOTTIERE Vanessa, MEYER Loriane, BONNEAU Diane, BITAILLOU Nadège, MM CAZABAT Arnaud, CARRAU Jean-François, David BOURGUINAT, LATERRADE Cyrille,

Excusés : MM GOMES Patrice, BARBEROUSSE Stéphane,  
Secrétaire de séance : M. Arnaud CAZABAT

- **Convention APGL pour le projet d'aménagement d'un parc intergénérationnel à vocation ludique, sportive et pédagogique :**

Délibération n° 1 : Convention APGL pour assistance à maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement d'un parc intergénérationnel à vocation ludique, sportive et pédagogique.

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement d'un parc intergénérationnel à vocation ludique, sportive et pédagogique.

A cette fin, il propose de confier au Service Intercommunal Voiries Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Local la réalisation d'une mission d'assistance technique et administrative.

Le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale, dont il soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

Le Conseil municipal, Après avoir entendu le maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

Considérant que la Commune n'est pas en mesure de prendre en charge ce dossier mais peut disposer du Service Intercommunal Voiries Réseaux Aménagement en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à ce service,

**DECIDE** de faire appel au Service Intercommunal Voiries Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Local pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la commune pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un parc intergénérationnel à vocation ludique, sportive et pédagogique conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition ci-annexé.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention.

- **Augmentation du nombre d'heures du poste d'ATSEM :**

Le nombre d'heures du poste d'ATSEM doit être augmenté afin de passer à 35h pour pouvoir permettre à l'agent occupant ce poste d'effectuer la préparation des travaux mis en place par l'enseignante.

Comme cet emploi sera doté d'un temps plein le Comité Technique Intercommunal (CTI) doit être saisi. Il est demandé au Conseil municipal de donner son accord de principe afin de saisir le CTI. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord de principe et autorise M. le Maire à saisir le CTI.

- **Questions diverses :**

- Aménagement du terrain communal à côté de la salle multi activité : deux réunions ont eu lieu en octobre afin de présenter le projet au porteur de subventions :

La première réunion s'est tenue avec l'APGL et les coordonnatrices aux subventions de la Région et de l'Union Européenne. Le projet leur a été présenté et en retour elles ont expliqué aux élus les possibles subventions à demander. Le projet leur a paru très intéressant, bien réfléchi et bien structuré.

La deuxième réunion s'est déroulée en présence M. le sénateur Max BRISSON, pour la présentation du projet à la DETR. Il a estimé le projet intéressant du point de vue sportif qui permettra également à l'école de disposer d'équipements sportifs et sur la richesse du projet qui permettra à la commune d'avoir un lieu de rassemblement pour toutes les générations du village.

Le Conseil Départemental a déjà été sollicité à travers le programme de subventions de « Terre de jeux 2023 », la commune devrait recevoir une réponse courant décembre 2022.

En cas de refus, il sera toujours possible de solliciter directement les conseillers départementaux qui dispose de fond pour subventionner certains projets.

- SDEPA : M. Laterrade indique que la commune a renouvelé son contrat de fourniture d'énergie avec le SDEPA, mais au vue de l'actualité économique et énergétique de fortes augmentations ont été annoncé par ces derniers. La commune entre donc dans une logique d'économie d'énergie. Ainsi, les radiateurs (très anciens) de la cantine ont été changés, le thermostat de l'école va également être changé car trop vétuste donc ne remplit plus correctement sa mission. L'éclairage de la salle multi activité sera également revue au strict minimum pour les associations et restera éteint le reste du temps.
- Eclairage public : Les élus veulent également faire des économies sur l'éclairage public. Ainsi, ils pensent à différencier l'allumage en fonction de différentes zones du village. Par exemple, le haut de la commune a besoin d'avoir un éclairage public à partir de 6h30 le matin pour les lycéens qui prennent le bus, alors que le bas du village ne peut être éclairé qu'à partir de 7h30 pour les collégiens. L'extinction de l'éclairage public devrait également être avancée pour pouvoir limiter au maximum cette augmentation des dépenses énergétiques.
- Chemin Tauziet : deux dos d'âne ont été mis en place chemin Tauziet afin de faire ralentir la circulation des véhicules sur cette portion de route.